

Division des Personnels Enseignants
Gestion collective

Laurence UNTEREINER
Cheffe de division par intérim

Téléphone : 03.29.76.69.81
Courriel : dsden55-mouvement@ac-nancy-metz.fr

11 rue Jeanne d'Arc
55000 BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, le vendredi 13 mars 2026

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
de la Meuse

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du premier degré de la Meuse

s/c de mesdames et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription du premier degré

Objet : recrutement de coordonnateur de pôle d'appui à la scolarisation (PAS) – rentrée 2026

Dans le cadre du déploiement des pôles d'appui à la scolarisation (PAS), le département de la Meuse a été un département préfigurateur à la rentrée 2025.

À ce titre, le recrutement de 9 coordonnateurs de PAS a été ouvert sur l'ensemble du territoire meusien.

A l'issue de cette première année de mise en œuvre, cinq postes de coordonnateurs de PAS sont d'ores et déjà pourvus ; les enseignants affectés à la rentrée 2025 ayant souhaité être renouvelés sur les fonctions et missions à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Pour la rentrée 2026, quatre postes sont vacants :

- 3 postes implantés sur la circonscription de BAR-LE-DUC
 - o Au collège Raymond Poincaré de Bar-le-Duc
 - o Au collège Robert Aubry de Ligny-en-Barrois
 - o Au collège André Theuriet de Bar-le-Duc
- 1 poste implanté sur la circonscription de COMMERCY
 - o Au collège Les Cuvelles de Vaucouleurs

Les détails concernant les compétences, les missions et la nature du poste sont précisés dans la fiche de poste jointe.

Les candidatures doivent être envoyées par mail à l'adresse suivante : **dsden55-mouvement@ac-nancy-metz.fr**, entre le lundi 23 mars 2026 et le mercredi 1^{er} avril 2026, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.

Une commission de recrutement, dédiée exclusivement aux postes de coordonnateur PAS, se déroulera avant les congés de printemps. Une convocation sera envoyée aux candidats.

Il est important de noter que ce recrutement se fait en parallèle des opérations de mobilité intradépartementale. L'enseignant retenu pour le poste de coordonnateur PAS s'engage à accepter ce poste et renonce à sa participation au mouvement intradépartemental. Ses vœux seront alors annulés par les services.

Le candidat retenu sera affecté à titre provisoire, tout en restant titulaire de son poste actuel s'il s'agit d'un poste à titre définitif. Un arrêté d'affectation sera alors envoyé à l'agent.


Marie-Laure CARREE-SENE